

Lobbying en faveur de l'accès à la communion pour les divorcés remariés

Author : Riposte Catholique

Categories : [Episcopats locaux](#)

Date : 23 septembre 2009

Le magazine "Le Pèlerin" vient de publier un sondage qui fait grand bruit au sujet du divorce et du remariage (voir [ici](#)).

Selon ce sondage, 75% des catholiques, et même 67% des catholiques pratiquants, seraient favorables à ce que l'Eglise adopte une attitude plus souple au sujet du remariage à l'Eglise après un divorce. "Mieux" encore, 81% des catholiques encouragent l'Eglise à adopter une attitude plus souple concernant l'accès à la communion pour les divorcés remariés. C'est le cas aussi pour 79% des catholiques pratiquants.

Sauf erreur de ma part, dans les 16 pages de résultats complets, on ne trouve aucune définition de ce qu'est pour le sondeur un "catholique pratiquant" ou un "catholique". Selon toute vraisemblance, la définition doit être "souple".

Malgré cela, une catégorie de "pratiquants réguliers" (cela désigne-t-il, comme souvent dans les sondages, les personnes allant à la messe au moins une fois par mois?...) donne des résultats peut-être encore plus inquiétants: 57% de ces pratiquants réguliers souhaiteraient que l'Eglise soit plus "souple" en matière de remariage et même 70% de ces pratiquants réguliers souhaiteraient que l'Eglise soit plus "souple" en matière d'accès à la communion pour les divorcés remariés.

Il est clair que ce sondage n'est pas seulement présenté et médiatisé dans une logique d'information, mais aussi dans une logique de "lobbying" - comme si le fait qu'une majorité de catholiques (plus ou moins conscients de l'être) ne comprenaient pas une doctrine suffisait à la rendre caduque!

Mais, surtout, un tel sondage signe l'échec complet de quelques décennies de "pastorale catéchétique": la quasi totalité des catholiques ne savent manifestement plus ce qu'est un sacrement, ni le lien organique qui existe entre l'ensemble des sacrements (et notamment entre le mariage et l'eucharistie), ni même que l'indissolubilité du mariage ressortit à la loi naturelle...

